Extrait du site AMELI

Si vous avez un schéma vaccinal complet [avec un rappel réalisé conformément aux exigences du passe sanitaire](https://www.ameli.fr/assure/covid-19/vaccination-contre-le-covid-19/vaccination-covid-19-mode-d-emploi#rappel), c’est-à-dire **si vous avez fait votre rappel ou si vous n’avez pas fait votre rappel alors que vous avez achevé votre cycle initial de vaccination il y a moins de 7 mois**, **vous n'avez pas besoin de vous isoler** mais vous devez :

* **appliquer de manière stricte les mesures barrières**, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur, limiter vos contacts, éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid, et télétravailler dans la mesure du possible ;
* **réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique (TAG))**;
* si ce dernier est négatif, réaliser 2 autotests 2 jours et 4 jours après la date du dernier contact avec la personne malade. Les autotests vous seront remis gratuitement par votre pharmacien à l’issue du test antigénique négatif ou sur présentation de votre résultat RT-PCR négatif accompagné d’une [attestation sur l’honneur](https://www.ameli.fr/content/autotests-declaration-sur-l-honneur) ;
* si un des autotests est positif, vous devez le confirmer par un test RT-PCR ou par un test antigénique
* surveiller votre état de santé
* en cas de test positif, l'Assurance Maladie vous contactera par SMS ou téléphone.